

MINISTERE DE LA COOPERATION
ET DU DEVELOPPEMENT

Paris, le **19 DEC 1990**
20, rue Monsieur
75700 PARIS

Mission Militaire de Coopération

N° 000377 /MMC/SP/CD

Le Général de Division VARRET
Chef de la Mission Militaire de Coopération

à

Monsieur le Ministre
de la Coopération et du Développement

O B J E T : Compte rendu de mission au Burundi et au Rwanda.

REFERENCE : TD diplomatie 25 661 du 06.12.90.

Je me suis rendu en mission au Burundi et au Rwanda entre le 11 et le 14 décembre 1990 pour inspecter les missions d'assistance militaire dans ces deux pays et aborder avec le président rwandais la question du retrait des éléments militaires français du Rwanda (TD cité en référence).

Après des entretiens avec les plus hautes autorités militaires des deux pays, en présence de Mr CAUSSE à Bujumbura et de Mr MARTRES à Kigali, j'ai été reçu en audience le 12 par le président BUYOYA, puis le 14 décembre par le président HABYARIMANA.

J'ai rendu compte par message 365 du 17 décembre, de la possibilité du retrait des forces Noroit dès la première semaine de janvier.

Le présent compte rendu comprend deux parties : une analyse de la situation actuelle de la région telle qu'elle est perçue par les deux présidents puis une synthèse des points particuliers de coopération militaire concernant les deux pays.

Enfin un problème particulier concernant l'implantation du SCTIP au Rwanda figure en annexe.

DESTINATAIRES

- Ministère de la Coopération
 - . Directeur de Cabinet
 - . Mr DEBRAT
- Elysée : Colonel HUCHON
- Premier Ministre
 - . Cabinet militaire (colonel PIQUEMAL)
- Ministère de la Défense
 - . Cabinet militaire (colonel FRUCHARD)
- Ministère des Affaires Etrangères
 - . Mr LEVEQUE

Diffusion interne :

- Tous chefs de bureaux

I - ANALYSE DE LA SITUATION

1 - BURUNDI

Préoccupé par les répercussions dans son pays du conflit rwandais et par l'échec des tentatives de négociations, le président BUYOYA affirme sa neutralité et la nécessité pour le président HABYARIMANA de trouver une solution négociée à la situation actuelle.

Les points suivants ont été développés :

- difficultés actuelles et futures du Burundi si la crise perdure ;
- volonté de neutralité du Burundi dans un problème dont seul le Rwanda détient la solution ;
- enlisement actuel des négociations et perspectives peu encourageantes de solution à brève échéance.

1) DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE BURUNDI DU FAIT DU CONELIT RWANDAIS

Les difficultés auxquelles est affronté le Burundi sont actuellement surtout économiques mais la persistance du conflit rwandais risque de compromettre l'effort de réconciliation nationale et la marche vers la démocratie dans le pays.

. sur le plan économique

- la fermeture du "corridor nord" au Rwanda oblige le Burundi à trouver de nouvelles voies d'acheminement de ses approvisionnements en passant par la Tanzanie où les transports sont rendus difficiles par l'état des routes ;
- la pénurie de certaines denrées au Rwanda se répercute sur le Burundi où l'inflation est préoccupante. Certains secteurs sont particulièrement touchés : un contrôle très strict des stations-service a dû être instauré pour éviter le trafic du carburant entre le Burundi et le Zaïre voisin.

. sur le plan politique

- la démocratisation et l'unité nationale ont besoin que la paix règne au Rwanda. Les affrontements entre Rwandais se répercutent par solidarité ethnique sur la population burundaise compromettant ainsi l'effort de réconciliation nationale entrepris. La paix et les relations de bon voisinage sont donc d'un intérêt primordial pour le Burundi.

.../...

2) VOLONTE DE NEUTRALITE BURUNDAISE DANS UN PROBLEME INTERIEUR RWANDAIS

La volonté, passée et présente, du Burundi de ne pas s'immiscer dans les affaires rwandaises, constitue, malgré certaines pressions internes, la ligne de conduite du chef de l'Etat burundais.

La position du Burundi, sur qui ont pesé des soupçons de soutien aux rebelles rwandais, est parfaitement claire : le Rwanda a été rassuré sur ce point.

S'agissant de la présence militaire française, le major BUYOYA a estimé qu'il s'agissait d'un problème rwandais. Il a évoqué la légitimité pour un pays en difficulté d'en appeler à une aide extérieure, à charge pour ces deux pays d'en définir les limites. Mais au-delà de cette formulation polie, il est évident que les autorités burundaises (TUTSI) désapprouvent le maintien des unités NOROIT qui cautionne le pouvoir HUTU d'HABYARIMANA.

3) ENLISEMENT ACTUEL DES NEGOCIATIONS

La volonté des Etats voisins du Rwanda de parvenir à une solution négociée dans le conflit s'était concrétisée par la recherche d'un processus comprenant 3 points :

- un cessez le feu
- l'ouverture d'un dialogue entre les deux parties
- la tenue d'une conférence sous régionale sur le problème des réfugiés.

Les deux premiers points se sont soldés par un échec. Le cessez le feu n'est pas respecté par les belligérants et le dialogue amorcé grâce à l'entremise du président MOBUTU s'est arrêté. Le principe de la tenue d'une conférence sous régionale sur les réfugiés a été maintenu. Prévue pour le 15 décembre, cette réunion vient d'être repoussée à la fin de l'année.

La situation n'évolue donc pas favorablement et le président BUYOYA estime que le général HABYARIMANA doit accroître ses efforts pour trouver une solution qui passe par l'unification de tous les rwandais. Il convient cependant que la situation est très complexe et à forte charge émotionnelle. Elle requiert l'effort de tous pour trouver une issue politique, seule solution durable. C'est dans cette direction que la France, par la voix de Mr PELLETIER, s'est efforcée d'intervenir. Le Major BUYOYA lui demande à nouveau d'user de son influence pour faciliter le règlement du problème rwandais.

* * *

.../...

2 - R W A N D A

Contraint par le FMI à limiter ses dépenses pour obtenir les prêts dont son pays a absolument besoin, le Rwanda sollicite instamment l'aide de la France, en particulier dans le domaine de la coopération militaire pour mettre fin à l'agression qu'il qualifie d'extérieure, dont son pays est victime.

La seule préoccupation du président HABYARIMANA est la fin de l'action rebelle sur son territoire qui met en jeu la survie du pays sur les plans économique et politique.

La présentation de l'analyse de situation telle qu'elle est perçue par le président HABYARIMANA sera suivie des demandes qu'il formule pour y faire face.

1) ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. Situation économique

Les experts de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international ont élaboré un plan structurel pour le Rwanda au cours du 1er semestre de 1990. Ce plan impose au Rwanda de limiter ses dépenses militaires sous peine de catastrophe économique. Etabli avant la guerre d'octobre, il ne tient pas compte de la nécessité impérieuse pour le pays de disposer d'armement pour rejeter l'agresseur.

1.2. Situation militaire

L'attaque rebelle, du début du mois d'octobre, a été suivie d'une contre-attaque victorieuse des FAR qui ont ensuite ratissé la région du parc de l'Akagera pour s'assurer qu'il ne subsistait pas d'élément rebelle armé au Rwanda. La poursuite des accrochages au cours des dernières semaines et la nouvelle pénétration de forces adverses attestent, selon le président rwandais, que l'Ouganda soutient les rebelles. Ils auraient leur quartier général en Ouganda et seraient approvisionnés en armes et en munitions par l'armée ougandaise. Le président MUSEVENI aurait le désir d'annexer le Rwanda, qui deviendrait selon le mot du général HABYARIMANA, le Koweït de l'Ouganda.

2) DEMANDES

Face à cette situation, le président rwandais compte sur l'aide de l'Europe et particulièrement sur celle de la France dans les domaines diplomatique et militaire.

2.1. Domaine diplomatique

Malgré l'action diplomatique engagée par la France, notamment par le ministre français de la coopération, l'aide ougandaise aux rebelles se poursuit. Le président rwandais souhaite un double effort de la part des pays européens et spécialement de la France.

.../...

- Il veut que soit déterminée exactement la responsabilité ougandaise dans la situation actuelle.
- Il désire qu'une pression internationale et particulièrement française amène le président MUSEVENI à changer d'attitude.

2.2. Domaine militaire

Le président rwandais a demandé que ses remerciements soient transmis au président français pour le concours apporté par la France aux moments difficiles, tout en précisant que l'amiral LANXADE avait promis le maintien de la compagnie parachutiste française à Kigali pendant une durée de deux mois après le 15 décembre.

Il a exprimé le souhait d'une augmentation de la coopération militaire et de l'aide logistique, demandant aussi que notre pays facilite l'exportation de matériel de guerre à destination du Rwanda.

Enfin il a souhaité qu'un hélicoptère GAZELLE soit donné au Rwanda pour reconstituer ses moyens ALAT. Il comptait en effet acquérir une GAZELLE sur fonds propres mais semble renoncer à cet achat devant les menaces du FMI et de la Banque mondiale.

Les réponses aux questions posées par le président rwandais concernant la coopération militaire figurent au paragraphe 2 - 2) du présent compte rendu.

J'ai par ailleurs répondu au général HABYARIMANA que le maintien de la compagnie parachutiste à Kigali après le 15 décembre créait des difficultés au ministère de la défense français compte tenu de la situation actuelle dans le Golfe. Il fallait donc envisager le retrait de cette unité au début du mois de janvier sauf s'il s'était avéré que l'action actuellement en cours au nord du pays constituait une attaque d'envergure. En tout état de cause, il était possible en cas de besoin de remettre en place une compagnie à Kigali en 5 heures.

S'agissant du don d'un hélicoptère par la France, j'ai indiqué que cela dépassait les possibilités de la Mission militaire et que cette demande serait transmise au ministre français de la coopération.

* * *

COMMENTAIRES SUR L'EVALUATION DE LA SITUATION AU RWANDA

1) Position burundaise

Le président a paru très modéré dans ses propos, notamment concernant la présence d'unités françaises au Rwanda. Il n'en est pas de même pour les chefs militaires burundais qui, en quasi totalité, reprochent à la France de soutenir le président HABYARIMANA.

Le président BUYOYA n'a cependant pas caché ses critiques à l'encontre du président rwandais qui refuse de s'inspirer de l'exemple burundais pour rétablir durablement la paix.

.../...

CONFIDENTIEL DEFENSE

Il est évident que ces critiques sont aisées car la situation des deux pays ne sont pas comparables. Les deux pays sont à plus de 80 % Hutu et moins de 20 % Tutsi. Le Burundi avec une direction effective Tutsi reproche au Rwanda une direction Hutu.

Mais rien ne peut se comprendre dans ces deux pays sans tenir compte de cet antagonisme ethnique fondamental et ... ancestral.

2) Position rwandaise

Pour le président HABYARIAMANA, la solution des problèmes n'est pas d'ordre politique intérieure. La thèse du complot extérieur prévaut et la solution est en Ouganda voir en Libye.

Cette agression étrangère justifie, aux yeux du président rwandais, l'aide militaire de la France, au même titre que notre pays a aidé le président HABRE à contrer l'agression libyenne.

Le président HABYARIMANA m'a d'ailleurs demandé avec insistance de le renseigner sur l'action de l'Ouganda au profit des unités ennemies agissant à partir de ce territoire.

Il est hors de doute pour le président rwandais que l'opération Noroit n'avait pas seulement pour but d'assurer la sécurité de nos ressortissants mais bien d'assurer la pérennité de son régime.

D'où sa réticence à accepter le départ de ces unités d'intervention.

Les deux pays ont donc une approche différente de la crise :

- Problème interne à solution essentiellement nationale pour le Burundi.

- Complot extérieur qu'il convient de régler par l'action internationale et plus précisément par l'action de la France qui s'est montrée jusqu'à présent, "le véritable pays ami".

.../...

5.1. BURUNDI

L'effort de coopération porte en priorité sur la Gendarmerie et à un degré nettement moindre, sur l'Armée de l'Air.

GENDARMERIE : Le major BUYOYA, dont le pays a été profondément marqué par les événements d'ordre interne qui se sont déroulés en 1988 souhaite disposer d'une gendarmerie capable de remplir les missions de sécurité intérieure conformément au droit. S'en étant ouvert au président français lors du sommet de Dakar, il a bénéficié en 1990 d'une aide exceptionnelle, d'un montant sensiblement égal à celui de l'aide normale affectée à son pays, pour accélérer la réalisation de son projet qui fait l'objet d'un plan sur 5 ans. L'effort engagé se poursuivra en 1991 et les années suivantes : en particulier le nombre de places de stages dans les écoles de gendarmerie sera accru, certains postes AMT Gendarmerie seront ouverts par suppression de postes dans d'autres domaines et l'équipement de la gendarmerie sera progressivement réalisé.

ARMEE DE L'AIR : Le Burundi dispose d'une escadrille aérienne comprenant avions (dont 2 DC3 soutenus par la MMC) et hélicoptères (9 appareils Alouette III et Gazelle). Si l'effort fait au profit des hélicoptères paraît parfaitement justifié, l'emploi des avions DC3 qui n'ont qu'un seul terrain d'aviation possible dans le pays est beaucoup plus discutable. Leur seule utilisation concerne l'aérolargage du bataillon parachutiste. Comme cette unité constitue la garde présidentielle, la réduction de notre aide dans ce domaine serait mal perçue. La réflexion a cependant été engagée sur ce type de dépense, davantage lié au prestige national qu'à l'utilité véritable.

DIVERS : Notre action se manifeste aussi dans le domaine de l'armée de terre (ALAT, GENIE, Transmissions, Arme blindée, infanterie parachutiste). Compte tenu de la priorité accordée à la Gendarmerie, certaines transformations de postes seront prochainement nécessaires afin de mieux concentrer nos efforts.

* *
*

En conclusion, la coopération militaire s'exerce au Burundi dans de bonnes conditions. Elle est vivement souhaitée par les autorités locales qui sont sensibles à l'aide apportée. Il reste cependant, ancré dans les mentalités, un goût prononcé du secret rendant parfois délicat le travail en coopération. J'ai, auprès du président, insisté sur la nécessité de la réciprocité de la confiance pour que notre coopération soit plus fructueuse. Les mois à venir diront si le message a été entendu.

Le seul problème qui devrait se poser à terme est celui du remplacement des DC3 ; dans un pays aux dimensions aussi réduites, l'utilité d'avions militaires est très discutable ; quant au coût d'un appareil neuf il excède largement les possibilités de la M.M.C.

.../...

Depuis le mois d'octobre 1990, le Rwanda étant devenu un théâtre d'opérations militaires, le rôle de l'assistance militaire technique a changé dans les faits passant de l'instruction du temps de paix à la préparation et au soutien des forces en temps de guerre ou de crise. Compte tenu de l'excellent comportement des AMT et de la valeur opérationnelle reconnue des unités dans lesquelles ils servent, des liens particuliers d'estime et de confiance se sont tissés entre responsables militaires rwandais et cadres français.

Un renforcement de notre action a été demandé par le président HABYARIMANA, à qui il a été possible de donner satisfaction.

PERSONNEL

Il s'agit d'un renfort temporaire en personnel (1 officier détaché pendant 6 mois pour effectuer un audit de l'armée rwandaise, ainsi qu'un pilote ALAT) et de la création d'un poste d'officier spécialiste des engins blindés.

Par ailleurs le maintien ou la prolongation de certains officiers a été accordé.

STAGES

La formation de pilotes (avions et hélicoptères) est perçue comme prioritaire. Un effort va être fait dès 1991 pour l'octroi de deux places de formation de pilotes d'hélicoptères.

AIDE DIRECTE

Il a été rappelé qu'une aide exceptionnelle d'urgence venait d'être accordée au Rwanda et que malgré la diminution des crédits d'aide directe de la MMC en 1991, le Rwanda verrait son allocation augmenter.

Au titre de 1991, un effort sera fait pour la mise en place d'équipements (transmissions en particulier) pour la Gendarmerie et le remplacement de certains matériels perdus pendant la guerre.

Le problème du renouvellement du Nord 2501 rwandais a été évoqué mais il lui reste encore une durée de vie de dix huit mois, susceptible, après vérification approfondie, d'être prolongée de plusieurs années.

PROBLEME PARTICULIER : IMPLANTATION DU SCTIP AU RWANDA

Monsieur FRANQUET directeur du SCTIP s'est rendu au Rwanda dans le courant de l'année 1990 pour prendre contact avec les autorités locales afin de mettre en place un représentant du SCTIP à Kigali. Selon les informations communiquées par le chef de mission d'assistance militaire, le colonel de Gendarmerie R. GALINIE, ce policier aurait pour mission de participer à la formation judiciaire des magistrats et du personnel du Service Central de Renseignements (SCR). La mise en place de ce commissaire (Mr BILLOTEAU) paraît inopportune pour 3 raisons :

1) Il n'existe pas de police à Kigali, toutes les missions de sécurité intérieure (y compris la PAF) étant confiées à la Gendarmerie où sont présents 6 AMT. Parmi ces personnels figure un commandant spécialiste de police judiciaire ayant les mêmes qualifications qu'un spécialiste appartenant à la police.

2) Le Service Central de Renseignement est en plein bouleversement, ses chefs ayant été limogés par le président. De nouveaux chefs, de nouvelles missions ainsi qu'une autre organisation doivent être définis.

3) La formation police judiciaire de magistrat n'est pas de la compétence d'un policier. Il paraît donc inutile d'affecter à Kigali un fonctionnaire de police dans un pays où toutes les missions de sa spécialité sont déjà à la charge de personnels français servant au titre de la coopération militaire. Outre les dépenses supplémentaires générées par cette création de poste, il est à craindre que naissent des problèmes relationnels liés à des conflits de compétence.